



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 12 août 2019 a adopté le règlement 664-19 sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

Que le ministère des Transports du Québec a approuvé le règlement en date du 19 août 2019 conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2).

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 10^e jour de septembre 2019

Danielle Maheu
Greffière